Image not found or type unknown

victimes de 2 accidents du travail

Par **fortune nicole**, le **01/12/2016** à **19:19**

Bonjour,
Mon premier accident a eu lieu le 21 mai 2015 alors que j'allais jeter des cartons de revues dans les poubelles du collège dans un local prevu pour les pubelles jaunes. sur une des poubelles roulantes etait entreposé une vieille imprimante etsur l'imprimante un ancien écran d'ordinateur.J'ai froler cette poubelle qui a roulé et j'ai tout reçu sur la jambe droite.je fus hospitalisee pendant pusieurd jours. les suites sont simple atteinte du nerf fibulaire droit, le nerf pipplité externe, une denervation à 70% les releveurs des orteils ne fonctionne plus. Une consolidation a ete demandé apres etre passé 3 fois auprès d'un expert mandaté pare le condseil général il me fait savoir que j'aurai entre 8 et 15% maximun d'ipp alors qu'a ce jour j'ai toujours de grosses déchargent electrique qui me reveille la nuit et des douleur attroce a çause de violantes crampes que je n'arrive pas à gerer j'ai vue un neurochirurgien à l'hopital pitié salpetriere le 05 octobre 2016 qui m'a dit que je restarai ainsi toute ma vie que faire.

Mon 2eme accident du travail à eu lieu le 02 septembre 2016, le jour de la rentrée des classes des 6eme 5eme.Vers 09 du matin une équipe d'ouvriers sont venues poser de la laine de verre pour isoler le faux plafond du standard alors qu'ils avaient tout le mois d'aout pour le faire l'établissement étant fermé à cette periode.Pendant plus de 3 heures ils ont découpés sur ma tete de la fibre verre pour combler le faux plafond.j'ai eu de grosses réactions allergique et j'ai consulté mon medecin traitant qui m'a de suis mise sous traitement medicamenteux etant asthmatique de naissance, j'ai fais une bonchite asthmatiforme des crises d'asthmes à repetition jusqu'au 07 octobre 2016,date à l'aquelle la mdecine du travaill m'a reconnue inapte au travail et m'a interdit de reprendre le travail ayant de poussière qui me tombe dessus à longueur de journée et qui me declanche des crises.le cg m'a envoyer en expertise medicale l'expert m'a interdit l'acces au standart etant lui meme asthmatique et allergique à la laine de verre. je ne travaille pas depuis pres de 2 mois sans qu'ils se decident à effectuer les travaux. Aujourd'hui on m'envoie consulter pour que ca sois declarer maladie professionnelle que faire??

merci de votre aide

cordialement

Par **P.M.**, le **01/12/2016** à **19:26**

Bonjour,
Si vous êtes sous statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des

Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés